

"Faire un inventaire des logements vides"

S'outiller pour dresser un inventaire des logements inoccupés et interpeller la commune.



Public cible :

Tout public



Nombre idéal de participants :

Entre 5 et 15 personnes



Durée de l'animation :

3h pour l'animation proprement dite. Elle peut évidemment donner lieu à diverses suites puisqu'il s'agit d'initier une action



Matériel nécessaire :

Fourni en annexe :

- Document « repères pour agir » - Annexe 1
- Questionnaire d'inventaire - Annexe 2
- Aide-mémoire pour une synthèse

Non fourni :

- Tableau ou grandes feuilles
- Carte de l'entité locale
- Connexion internet pour visiter la carte interactive liée des logements vides, réalisée aux EP de Bxl : www.logementsvides.be

Conseils à l'animateur :

Il est nécessaire que l'animateur se réapproprie le contenu des deux documents fournis en annexe.

Les Equipes Populaires souhaitent être tenues au courant de vos travaux.

Dans le souci de donner écho aux paroles citoyennes, n'hésitez pas à nous communiquer le résultat de vos débats.

Objectif

L'animation a pour but d'inciter les participants à construire un programme d'action pour réaliser un inventaire des logements vides de leur quartier, commune ou village et à préparer une interpellation de l'autorité locale, pour montrer les résultats engrangés et pour susciter une politique active en la matière.

Spécificité de cette animation

L'animation est conçue pour aider les participants à cerner les contours d'une problématique spécifique, celle des logements laissés à l'abandon, en vue de mener un travail concret d'inventaire, puis d'interpeller le pouvoir local. Les trois premières étapes sont donc conçues pour se forger une conviction commune sur le problème ; pour rassembler les savoirs dont les participants disposent déjà ; et pour s'informer des moyens d'action de la commune. Elles attirent aussi l'attention sur les effets pervers éventuels de l'action. La quatrième étape vise à aider le groupe à préparer son programme d'action.

Il est important de noter que ces **étapes de l'animation ne sont pas forcément linéaires**. Elles peuvent être organisées simultanément avec l'action. Par exemple, on peut commencer par faire une marche exploratoire dans un quartier avant de faire l'étape 1. On peut s'intéresser au rôle de la commune après avoir réalisé les premiers repérages ou contacté des partenaires.

Déroulement de l'animation

Etape 1 :

Un premier repérage intuitif (1h)

1. Observation : L'animateur propose aux participants un premier tour de table pour rassembler les observations qui ont déjà pu être faites sur le territoire où chacun-e vit, les informations dont on dispose déjà. Par exemple :

- A-t-on repéré des logements qui semblent inoccupés, laissés à l'abandon ?
- Y a-t-il des rues, des quartiers plus concernés ?
- Ces observations permettent-elles déjà de délimiter un territoire d'action, des priorités ?

NB. L'animateur ou un participant prend note de toutes les observations qui peuvent être utiles pour l'action. Il pointe les questions qui nécessitent de chercher une information par la suite.

2. Partenaires : Le travail d'inventaire n'est pas une mince affaire. En revanche elle peut être une occasion rêvée pour créer des alliances autour des problèmes de logement.

- Y a-t-il dans l'entité locale concernée des associations, ou même un collectif déjà constitué sur le logement, qui pourrait être invités à prendre part à l'action ?
- Désire-t-on inviter d'autres citoyens à prendre part à l'inventaire ? Si oui, faut-il le faire dès le début ou plus tard, lorsque des premiers résultats sont engrangés

3. Enjeux à débattre : L'animateur propose ensuite au groupe un moment de discussion à propos des enjeux de la lutte contre les logements vides. Pour cela, il se réfère à la première partie du document « quelques repères pour agir » fourni en annexe.

NB. Comme toute action, dresser un inventaire des logements vides peut être sujet à débat, provoquer des effets pervers, susciter des questions portant sur des valeurs... Sans prétendre trouver des réponses à tout, il est important que l'animateur attire l'attention sur quelques balises incontournables et propose un temps pour mettre à jour d'autres questions, réflexions qui peuvent nécessiter du débat et des positions.

Par exemple :

- **Que combat-on ?** : faire la chasse aux logements vides ne signifie pas faire la chasse aux propriétaires ou organiser la dénonciation de personnes
- **Situations illégales** : un logement peut paraître vide. Mais il est parfois squatté par des personnes qui ne trouvent pas à se loger ailleurs. Quelle attitude adopter ?

Etape 2 :

Les critères pour identifier un logement vide (30')

1. L'animateur présente le formulaire (annexe 2) réalisé par les EP Bxl, et passe en revue avec les participants les différents indicateurs.
2. Il vérifie que ces indicateurs sont clairs pour tout le monde. Il prend note des propositions complémentaires éventuelles.
3. Si une connexion internet est disponible, l'animateur invite les participants à découvrir la carte interactive créée pour recueillir les informations.

Etape 3 :

Que fait la commune ? (1h)

1. L'animateur présente la 2^e partie du document "Quelques repères pour agir" (fourni en annexe) concernant les enjeux de l'action et les instruments légaux dont les communes peuvent se saisir.
2. L'animateur vérifie que les éléments abordés sont compris par chacun-e, en particulier les différents leviers que la commune peut actionner.
3. Tour de table : d'après ce qu'en savent les participants, que fait leur commune réellement, en matière de lutte contre les logements vides ? Par exemple :
 - La commune a-t-elle instauré un échevinat du logement ?
 - La déclaration de politique communale contient-elle une indication sur ce que la commune compte faire à propos des logements vides ?
 - Le règlement de police prévoit-il une taxe ? Si oui, est-elle appliquée ?
 - La commune a-t-elle rentré un plan d'ancrage ?
 - A-t-elle déjà réalisé un inventaire des logements inoccupés ?
 - Mène-t-elle des opérations de « réquisition douce (contact, négociations avec des propriétaires de biens inoccupés ?)
 - Quels sont les résultats, les leçons à retirer des éventuelles opérations menées ?
 - ...

4. En fonction de ce que le groupe tient pour acquis et de ce qu'il voudrait encore savoir, l'animateur invite à déterminer comment obtenir les informations : contacter l'administration, charger un participant de s'informer, ou encore inviter un responsable local à une prochaine réunion.

Etape 4 :

Organiser la suite (30')

A ce stade, les participants ont en principe rassemblé une série d'informations, de questions, et émis des idées sur ce qu'il leur semble nécessaire de faire pour mener à bien l'inventaire des logements vides et interpeller la commune.

Il s'agit maintenant de mettre de l'ordre dans tout cela pour se donner un programme. Le listing qui suit n'a pour but que d'aider l'animateur et le groupe à ne pas oublier un élément important. Il n'est pas exhaustif.

NB. Dans la mesure où l'intérêt se confirme de travailler avec d'autres associations ET/OU d'inviter des citoyens à participer à l'inventaire, une partie des questions qui suivent devront être déterminées avec eux.

Contactez les associations partenaires pressenties ;

- Organiser une rencontre avec eux ;
- Lancer une invitation citoyenne (voie de presse, Facebook, tracts...)
- Se mettre d'accord sur un slogan pour l'activité
- (donner un nom à ce que l'on fait est une façon de se coaliser autour d'un projet)
- Réaliser un tract
- (Avant l'action, si l'on veut inviter des personnes à s'y joindre).
- Organiser le repérage avec le formulaire fourni en annexe : par rues ? par quartier ? Tous ensemble ou par petits groupes ?...
- (tenir compte des moyens des participants, des partenariats éventuels, de la localisation de chacun-e...)
- Organiser le traitement des données recueillies :
- (Qui s'en charge ? Par quel canal transmet-on les données ? Comment les inscrire ?)
- Vérifier les données
- (plus on ouvre l'initiative à un public plus large que le groupe, plus il sera utile de faire preuve de rigueur concernant les données que l'on recueille et qui seront transmises à la commune. Bien sûr, c'est le pouvoir local qui est seul responsable des procédures légales)
- Alimenter la carte interactive sur le site
- (Qui s'en charge ? Comment procède-t-on ? Est-il intéressant de prévoir une petite formation pratique pour les personnes intéressées ?)
- Prendre contact avec la commune
- (il peut y avoir deux rencontres distinctes : l'une pour en savoir plus sur la politique menée (voir plus haut) et l'autre dans la suite de l'action d'inventaire)
- Organiser une conférence de presse pour faire part de l'initiative et de ses résultats
-